

Revue québécoise de droit international
Quebec Journal of International Law
Revista quebequense de derecho internacional



J. Moussé, *Le contentieux des organisations internationales et de l'Union européenne*, Bruxelles, Bruylant, 1997

Isabelle Seroin

Volume 12, numéro 2, 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1100337ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1100337ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (imprimé)

2561-6994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Seroin, I. (1999). Compte rendu de [J. Moussé, *Le contentieux des organisations internationales et de l'Union européenne*, Bruxelles, Bruylant, 1997]. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 12(2), 221–223.
<https://doi.org/10.7202/1100337ar>

Tous droits réservés © Société québécoise de droit international, 1999

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

J. Moussé,
Le contentieux des organisations internationales et de l'Union européenne,
Bruxelles, Bruylant, 1997.

*Par Isabelle Seroin**

L'ouvrage de J. Moussé constitue un traité comparatif du contentieux des organisations internationales, y compris de l'Union européenne. L'auteur analyse le triple rôle contentieux des institutions interétatiques : régler les conflits politiques et économiques entre États, connaître des litiges des institutions interétatiques avec leurs assujettis et accueillir les plaintes des victimes d'atteintes aux droits qui sont reconnus par des instruments internationaux tels que les traités de Maastricht et d'Amsterdam, les déclarations des droits de l'homme et les conventions de protection des droits économiques, sociaux et culturels.

L'ouvrage se divise en quatre parties.

Dans une première partie, l'auteur traite des divers modes amiables ou juridictionnels de règlement des différends au sein de l'organisation internationale ou devant les organes soit arbitraux soit permanents qui lui sont rattachés. Il s'agit notamment des Cours, des tribunaux administratifs, fluviaux ou pénaux et des chambres des brevets ou des marques de commerce. L'auteur entreprend cette étude dans le contexte institutionnel et matériel du droit des organisations interétatiques.

Dans une deuxième partie, l'auteur envisage trois types de sources du droit : tout d'abord, le droit propre de l'organisation qui inclut tant le droit conventionnel des traités et accords internationaux que le droit élaboré par l'organisation elle-même ; en second lieu, les sources externes correspondant aux règles juridiques provenant des droits nationaux ou d'autres organisations interétatiques ; enfin, les sources informelles comprenant notamment les principes généraux de droit, la pratique, l'équité, la coutume, la doctrine et la jurisprudence.

Dans une troisième partie, l'auteur identifie plusieurs types de recours juridictionnels : les recours en annulation pour illégalité, les recours de pleine juridiction et les recours non ouverts aux particuliers prévus par les traités communautaires. Il analyse successivement leurs régimes juridiques.

Le recours en annulation pour illégalité a pour objet de faire invalider par une juridiction internationale une décision illégale prise par l'organisation. Lors de l'examen du régime juridique de ce recours, l'auteur analyse, tour à tour, les conditions de recevabilité du recours direct, le contrôle de la légalité des actes, les effets de l'illégalité, le recours en carence et l'exception d'illégalité.

* Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que leur auteur.

Les recours de pleine juridiction correspondent aux recours de plein contentieux jugés par les juridictions internationales dont la compétence d'attribution est plus ou moins étendue. L'auteur définit les conditions et modalités de ce recours. Il examine ensuite le régime général de l'indemnisation, en cas de responsabilité civile, puis les particularités de certains régimes d'indemnisation liés aux activités normatives, répressives ou de contrôle des organisations internationales. En particulier, l'auteur analyse la responsabilité du fait des normes communautaires, le contentieux de la répression des infractions commises dans le domaine économique de la concurrence dans le cadre de l'Union européenne et le recours en indemnisation devant la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Les recours non ouverts aux particuliers ont trait au recours direct en manquement en vue d'obliger une institution ou un Etat membre de l'Union européenne à respecter les obligations nées du traité ou du droit dérivé et aux questions préjudicielles d'interprétation et d'appréciation de validité des actes de l'organisation. L'auteur détaille le régime du recours en manquement et des questions préjudicielles dans le cadre des Communautés européennes.

Dans une quatrième partie, l'auteur traite des règles de procédure des juridictions internationales. L'auteur souligne l'existence d'une certaine unité de la procédure contentieuse de ces juridictions qui résulte, selon lui, de principes communs d'organisation et de l'esprit avec lequel le juge et les parties participent au procès. Sous l'éclairage de ces caractéristiques communes, l'auteur analyse les principes généraux et les règles générales de la procédure, le déroulement de l'instance et le traitement de la chose jugée.

Les traits essentiels de la procédure des juridictions internationales consistent en une procédure écrite, inquisitoriale et secrète. L'auteur définit le contenu propre de chacun de ces traits. Il constate, par ailleurs, une certaine homogénéité des règles générales de la procédure, notamment en ce qui concerne la collégialité, le principe du contradictoire, la représentation des parties, l'obligation de statuer et le contenu des décisions juridictionnelles. L'auteur consacre un chapitre au régime de la preuve dans le droit des organisations internationales, en particulier à l'utilisation et à l'appréciation de celle-ci par le juge. L'auteur examine ensuite la progression et les divers incidents qui jalonnent la procédure (fin prématurée de l'instance, exceptions et fins de non-recevoir, intervention) avant de parvenir à la chose jugée. La décision rendue par les juridictions internationales se différencie des jugements nationaux en ce qui concerne le traitement de la chose jugée. Ces différences se manifestent dans les effets et l'exécution de la décision, l'absence en règle générale d'un double degré de juridiction et les particularités du pourvoi devant une Cour, lorsque celui-ci existe. L'auteur traite ainsi des pourvois devant la Cour internationale de justice et la Cour de justice des Communautés européennes.

L'ouvrage contient des annexes très détaillées. Celles-ci regroupent une bibliographie générale, une bibliographie spécialisée et des documents, tous deux classés suivant le plan de l'ouvrage, une table alphabétique détaillée ainsi qu'un

index des jurisprudences et des textes. Les nombreux documents pratiques ou commentés, relatifs notamment au traité d'Amsterdam, à l'élaboration et aux conflits d'application des normes témoignent de recherches très approfondies, tenant compte des développements les plus récents.

L'ouvrage s'adresse tant aux spécialistes qu'aux lecteurs désireux de comprendre l'élaboration et l'application du droit des organisations internationales. Il donne une vue exhaustive du droit institutionnel de ces organisations. Pour chaque thème abordé, l'auteur se réfère aux articles pertinents des statuts des diverses organisations ainsi qu'à la jurisprudence afférente des tribunaux internationaux et nationaux. Le mérite de l'ouvrage est de présenter à la fois la vue d'un chercheur et d'un éminent praticien du droit des organisations internationales. Comme le soulignent le professeur I. Seidl-Hohenveldern et les éditeurs, il constitue le «seul ouvrage, au moins de langue française, présentant une étude comparative aussi développée et approfondie des pratiques des organisations, illustrées par de nombreux documents peu connus et plus d'un millier de décisions prononcées par une vingtaine de juridictions».